

Département de l'Yonne

Commune de LIXY

Document approuvé

PLU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU GATINAIS EN BOURGOGNE

INITIATIVE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Centre de la commune et hameaux au 1/2000ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 26/05/2023

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : le 12/04/2024

PIÈCE N°4.2.13

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES À JOUR

INITIATIVE

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules César - 70000 Vesoul Agence de Besançon
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.29 -
initiativedeveloppement.fr

- ZONES URBAINES :**

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UB : Zone urbaine mixte d'extension récente

UB1 : Secteur de la zone UB avec accès sur la RD26 interdit

UR : Zone du domaine autoroutier

UL : Zone urbaine à vocation de loisirs

UC : Zone urbaine à vocation d'activités économiques

UC : Zone urbaine liée à un domaine privé

UCb : Secteur de la zone UC lié au domaine de Brannay

UCs : Secteur de la zone UC lié au domaine de Savigny-sur-Clairis

UCar : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairis

UCsc : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairis

UEP : Zone urbaine à vocation d'équipements publics
- ZONES À URBANISER :**

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

1AUL : Zone à urbaniser à vocation d'activités de loisirs

1AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques

2AU : Zone de réserve foncière
- ZONES NATURELLES :**

N : Zone naturelle

Nc : Secteur de la zone N à vocation de loisirs

Nj : Secteur de la zone N à vocation de jardins

Ne : Secteur de la zone N occupé par un centre équestre

Nh : Secteur de la zone N à vocation d'hébergement de loisirs
- ZONES AGRICOLES :**

A : Zone agricole

Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère

- Zone soumise à OAP

Risques naturels

Zone soumise au risque d'inondation (source : commune)

Ruissellement (sources : commune, DDT)

Cavités (source : BRGM, IGN)

Zones et milieux humides

Cours d'eau (sources : DDT B9, commune)

Zones humides (source : commune, DREAL, EPAGE/ENS, CEN, CENBP, Betz, Cléry, Ouanne, AESN, IAD, FRAPVAL, Pays Gâtinais, SAGE)

Éléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Bois à préserver

Haies à préserver

Mare à préserver (sources : commune, RMB, CENB)

Surface en eau à préserver

Éléments remarquables du patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Éléments remarquables ponctuels

Éléments remarquables surfaciques

Alignement de façades

Cône de vue

Autres

Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

Cheminement doux à créer

Cheminement doux existant

Emplacements réservés
- | Num | Bénéficiaire | Destination | Surface (m²) |
|------|-----------------|-------------------------------------|--------------|
| 29-1 | Commune de LIXY | Création d'un bassin de rétention | 494 |
| 29-2 | Commune de LIXY | Équipements publics groupe scolaire | 9176 |
-
-
-
-
-
-